

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Vingt Six Février Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Katharina THOMAS, André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Freddy SOURISSEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON, Amélie CORNILLEAU et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Mélanie COTTINEAU, Camille FRESNEAU, Christelle PHILIPPEAU, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD, Isabelle LEFOL-ANDRE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier AUNEAU est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET, Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE, Christelle PHILIPPEAU à Delphine CLOUET, Patrick BUCHET à Stéphane MELLIER et Isabelle LEFOL-ANDRE à Amélie CORNILLEAU.

Objet de la délibération

Convocation le 20 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 18
Publié le 4 mars 2025

**2025-001 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 2° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services.

Compte tenu des différents besoins en personnel dans les services du SIVU de l'Enfance pour l'été 2025 et notamment ceux recensés pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pour l'encadrement des séjours, le Président propose à l'assemblée de procéder au recrutement du personnel d'animation et d'entretien comme suit :

Service demandeur	Nombre d'agents	Fonction	Grade	Indice Brut	Temps de travail	Période et/ou durée maximale par contrat
ALSH	35	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	150 heures maximum sur la période d'emploi	Du 05/07/2025 au 03/08/2025
	25	Animateur	Adjoint d'animation	IB 367	150 heures maximum sur la période d'emploi	Du 04/08/2025 au 31/08/2025
	3	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	IB 367	7.5 heures hebdomadaires	8 semaines du 05/07/2025 au 01/09/2025
	6	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Entre le 21/06/2025 et le 05/07/2025
	6	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	IB 367	Intervention de 5.5 heures	Entre le 30/08/2025 et le 06/09/2025

Au temps de travail indiqué dans le tableau ci-dessus, il sera également versé au personnel d'animation un forfait compris entre 5 et 22 heures correspondant au temps de préparation susceptible d'être versé en dehors des périodes de contrat.

Le recours aux agents contractuels saisonniers sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire à l'exception des animateurs.

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter sur ces emplois non permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 18
Abstentions : 0
Votants : 18
Exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

DECIDE de créer les emplois proposés pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

AUTORISE le Président à signer les contrats de recrutement correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

